

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 29/10/2019
Reçu en préfecture le 29/10/2019
Affiché le 
ID : 048-214800914-20191028-22_2019-DE

Nombre	
de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 22/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28/10/2019**

OBJET : Décision modificative n°2 budget principal

L'an deux mille dix neuf et le vingt huit octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, Valérie CHAYLA

Étaient absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget principal de l'exercice 2019 :

Investissement

Dépenses

2315-101 Revitalisation aménagement Rieutort - 10 000 €

2313-79 Logement Rieutort + 10 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 28/10/2019

Le Maire

